



Département des Alpes de Haute-Provence

Réunion du Conseil Municipal

Du 18 Septembre 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et le vendredi dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes SEBASTIANI-MAYAFFRE, HAULBERT, FRIGENZA
Ms. CLUET, FUNEL, CARTON, GALFRE, BOUIX, GUERIN,
Ms DUMEZ, DECLERCQ

Membre(s) excusé(s) :

Membre(s) absent(s) :

Mme Vanessa SEBASTIANI MAYAFFRE est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mme Vanessa SEBASTIANI MAYAFFRE comme secrétaire de séance.

Mme Vanessa SEBASTIANI MAYAFFRE est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 11 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Appel à projet d'organisation d'un évènementiel lors du « Jour de la nuit » le 12 octobre 2020
- Contrat de maintenance des radars pédagogiques
- Information - Auberge communale et logement communal Aco d'Isnard
- Convention Enedis – Commune de Peyroules : Raccordement Pylône Orange

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 Août 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le compte-rendu de la séance du 14 Août 2020.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 14 Août 2020.

4. Signature du compte-rendu de la séance du 14 Août 2020

Monsieur le Maire demande au secrétaire de séance, Monsieur Dominique DECLERCQ, de signer le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Août 2020.

5. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de la Communication et de la Vie Locale le 05 Septembre 2020 à 14h00.
- Commission de l'Espace Communal le 05 Septembre 2020 à 16h00
- Commission des Affaires Culturelles, du Sport, du Tourisme et de la Vie Associative le 12 Septembre 2020 à 16h00

Monsieur le Maire demande à chaque vice-président de commission de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

6. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Assemblée générale du SDE04 le 02/09/2020. Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE et Monsieur Dominique DECLERCQ présentent à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la première réunion des communes du Verdon avec le Syndicat de l'Energie 04. Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE a été désigné déléguée suppléante au sein du bureau du SDE04.
- Visite de chantier pour la réparation des fuites sur le hameau de la Foux le 15/09/2020. Monsieur Dominique DECLERCQ présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la visite de l'entreprise COZZI sur le hameau de la Foux afin de préparer le chantier de réparation des fuites sur le réseau d'eau potable. Ce chantier devrait être réalisé avant la fin de l'année. Il a également demandé à l'entreprise COZZI d'établir un devis pour la réalisation des modifications sur le bassin d'eau potable de Peyroules permettant son nettoyage.
- Réunion avec le PNRV sur la gestion du canyon du Jabron le 17/09/2020. Messieurs Claude GUERIN et Gérard BOUIX présentent à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion sur le hameau de la Bâtie avec Madame Odile GUILLARD du PNRV, Madame Julie SCHNEIDER du CD04 et des professionnels du canyoning.
- Réunion avec le PNRV pour les appels à projet sur le patrimoine le 18/09/2020. Messieurs Claude GUERIN et Gérard BOUIX ont accompagnés Madame Marjorie SALVARELLI du PNRV sur le site de la Chapelle de Ville et de l'ancien village de Ville dans le cadre de l'appel à projet proposé par le PNRV sur la restauration du patrimoine culturel. La commune a fait acte de candidature sur cet appel à projet pour les opérations suivantes :
 - Projet de restauration des murs du cimetière de la chapelle Saint-Pons. Monsieur Gérard BOUIX précise que le cimetière est inscrit aux monuments historiques et de ce fait il sera nécessaire de déposer un dossier auprès de la DRAC pour la restauration des murs. Il indique également que l'option d'organiser un chantier participatif est possible pour cette opération.
 - Projet de restauration de la Tour de Ville. Monsieur Gérard BOUIX précise que ce chantier ne pourra pas comporter la reconstruction de la Tour de Ville mais uniquement la sécurisation de l'édifice restant. Il indique également qu'il convient de sécuriser les abords avec de la rubalise et des panneaux afin que de prévenir les visiteurs du site du danger que présente l'édifice. Monsieur le Maire indique que le service technique va se charger de sécuriser les lieux.

7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la première conférence des Maires le 03/09/2020. Les sujets suivants ont été abordés lors de cette réunion :

- Les pouvoirs de police spéciaux
- Les Compétences et le bassin de mobilité
- Informations sur la revoyure du CRET
- Lancement d'un groupement de commande sur la rénovation énergétique du bâti
- Point de situation sur la gestion des déchets

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du Conseil communautaire le 15/09/2020.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme de formation des élus proposé par la CCAPV. Ce programme, découpé en deux modules de formation, s'adressent à l'ensemble des élus municipaux des communes membres de l'intercommunalité. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'inscription des conseillers municipaux intéressés par ces formations doit être réalisée avant le lundi 20 Septembre auprès du secrétariat des assemblées de la CCAPV.

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

8. Convention Enedis – Commune de Peyroules : Enfouissement de lignes électriques

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré le bureau d'études MG Concept et le chargé de projet ENEDIS en charge du projet d'enfouissement de la ligne haute tension depuis la commune de la Garde jusqu'au hameau de la Bâtie.

Conformément à la décision du conseil municipal du 31/07/2020 de demander au bureau d'études MG Concept de modifier le tracé de l'enfouissement pour ne plus emprunter le chemin communal situé à proximité de la propriété de Monsieur Noël GIRAUD. Le bureau d'études a réalisé les modifications et a soumis une nouvelle convention à la Commune pour valider la réalisation de l'enfouissement.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature de la convention proposée par Enedis pour l'enfouissement du réseau électrique haute tension depuis la commune de la Garde jusqu'au hameau de la Bâtie telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9. Vente TRASTOUR / Commune de Peyroules

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame TRASTOUR Renée, héritière de la parcelle de terrain C 22 sur le hameau de la Foux, souhaite en faire don à la commune. Renseignements pris auprès du notaire de la Commune, il s'avère que la procédure de don engendrerait des frais plus importants que la procédure d'acquisition du bien de Mme TRASTOUR.

Compte-tenu de cette information, Monsieur le Maire a de nouveau pris contact avec Madame TRASTOUR afin de lui proposer une procédure de vente plutôt qu'une procédure de don. Cette dernière a accepté la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de répondre favorablement à la proposition de Mme TRASTOUR, de fixer le montant de l'acquisition à 300 € et de prendre en charge les frais de notaire inhérent à l'acquisition de la parcelle.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle C 22 au hameau de la Foux par la Commune telle que présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de fixer le prix de vente de cette parcelle à 300 €,
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame TRASTOUR,
- **Approuve** la prise en charge par la commune des frais de notaire inhérents à la vente de la parcelle,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10. Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux de la commission de l'Espace Communale, il a été décidé d'installer des barrières de protection sur le trottoir situé derrière les logements sociaux et l'auberge communale. Ceci afin de sécuriser le cheminement des piétons. Il a également été décidé d'installer un bloc parking sur l'emplacement de l'auberge communale réservé aux personnes à mobilité réduite. Enfin, des barrières de sécurité vont être installées le long du chemin communal après le cimetière de la Bâtie afin de protéger les riverains d'une éventuelle chute en contre bas.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de soumettre un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour la réalisation de ces travaux. Le plan de financement de cette opération de travaux s'établit de la manière suivante :

Opération de sécurisation des cheminements piétons des Hameaux de Peyroules et de la Bâtie	
6 Barrières de Ville	596,82 €
6 kit d'ammovibilité pour les barrières	532,44 €
Bloc Parking	58,85 €
Barrière de protection	1 381,38 €
Montant HT de l'opération	2 569,49 €
Montant TTC de l'opération	2 807,11 €
Subvention de 50 % du montant HT	1 284,75 €
Autofinancement de la Commune	1 522,37 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention au titre des amendes de police pour l'opération de sécurisation des cheminements piétons sur les hameaux de Peyroules et de la Bâtie telle que présentée par Monsieur,
- **Approuve** la sollicitation d'une subvention d'un montant de 1 284.75 € représentant 50 % du montant HT de l'opération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

11. Appel à projet d'organisation d'un évènementiel lors du « Jour de la nuit » le 12 octobre 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la délibération du conseil municipal du 14/08/2020, la commune s'est portée candidate à l'appel à projet du PNRV pour l'organisation d'un évènementiel lors du « Jour de la nuit » le 12 Octobre 2020.

Suite à l'évolution de la crise sanitaire du Covid-19 et à l'augmentation des cas positifs de la maladie, l'évènement national du « Jour de la nuit » a été annulé. Toutefois, le PNRV a pris la décision lors de son dernier bureau, de soutenir financièrement l'organisation d'une animation sur la Commune en faveur de la sensibilisation aux pollutions lumineuses. Le montant de subvention accordée par le PNRV pour cette animation représente 50 % du montant HT avec un plafond de 400 € maximum.

Le PNRV a communiqué à la Commune une liste de prestataires privés en capacité d'organiser un évènement ciblé par l'appel à projet.

La commission des affaires culturelles s'est réunie le 12 Septembre dernier et a étudié ce dossier. Compte-tenu de l'annulation de l'évènement national du « Jour de la Nuit », la commission propose de reporter à la période estivale 2021 l'organisation d'un tel évènement. Ceci afin de rassembler un maximum de participant autour de l'évènement. Toutefois, la commission, lors de sa réunion, n'avait pas encore connaissance de la position du PNRV.

Compte-tenu des derniers éléments sur ce dossier et de l'évolution de la crise sanitaire du Covid-19, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre défavorablement au PNRV et de reporter l'organisation d'un tel évènement sur la période printemps/été 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désapprouve** l'organisation d'un évènementiel en Octobre 2020 sur le thème de la pollution lumineuse par un prestataire privé,
- **Approuve** l'organisation d'un évènement sur la période printemps / été 2021 sur le thème de l'Observation du ciel,
- **Approuve** la sollicitation d'un prestataire privé pour l'organisation d'un évènement sur le thème de l'Observation du ciel,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

12. Contrat de maintenance des radars pédagogiques

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société IMS, qui a procédé à l'installation des radars pédagogiques à l'entrée des hameaux de la Foux et de la Bâtie, a sollicité la commune suite à l'expiration du contrat de maintenance pour les deux radars pédagogiques.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son avis sur le renouvellement du contrat de maintenance de deux radars pédagogiques pour une année sur la base du contrat proposé par la société IMS. Le montant annuel de la redevance s'élève à 450 € HT pour la maintenance des deux radars pédagogiques.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 0 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention :

- **Désapprouve** la signature du contrat de maintenance avec la société IMS pour les deux radars pédagogiques installées à l'entrée des hameaux de la Foux et de la Bâtie,
- **Désapprouve** l'engagement de la redevance de maintenance pour un montant de 450 € HT telle que proposée dans le contrat de maintenance

13. Information – Auberge communal et logement Aco d'Isnard

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état des lieux de l'auberge communale a été réalisé le Samedi 12 Septembre à 14h00 avec les anciens gérants. Aucun problème particulier n'est à signalé et les gérants ont fait don à la commune de tout le petit matériel de cuisine qu'ils avaient acquis.

Concernant le logement communal Aco d'Isnard, actuellement occupé par les anciens gérants de l'auberge communal, ces derniers ont fait part à Monsieur le Maire de leur intention de continuer à l'occuper. Monsieur le Maire a demandé aux locataires de régulariser leur situation avant la fin du mois de Septembre faute de quoi il saisira le conseil municipal pour dénoncer le bail locatif au motif de « non-paiement du loyer ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la commission de l'Espace Communal du 05 Septembre 2020, il a été décidé qu'une réunion de travail serait organisée pour préparer le recrutement des nouveaux gérants. Monsieur le Maire propose de planifier cette réunion le 17 Octobre à 20h00.

14. Convention Enedis – Commune de Peyroules : Raccordement du pylône Orange

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de servitude proposée par Enedis pour permettre d'alimenter électriquement le pylône de téléphonie mobile installé par l'opérateur Orange le long de la route départementale RD4085 sur le hameau de la Bâtie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider cette convention et d'autoriser ainsi le raccordement électrique du pylône de téléphonie mobile installé par l'opérateur Orange le long de la route départementale RD4085 sur le hameau de la Bâtie.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature de la convention de servitudes proposée par Enedis pour le raccordement électrique du pylône de téléphonie mobile installé par l'opérateur Orange le long de la route départementale RD4085 telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

15. Questions Diverses

15.1 Acquisitions des parcelles de Mme LEPLEUX et de Mr PASCAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est désormais propriétaire d'une partie de la parcelle de Mme LEPLEUX située devant le hangar communal et de la parcelle de Mr PASCAL située sur le hameau de la Foux. Les actes notariés ont été signés le 18 Août 2020. Concernant la parcelle de Mr PASCAL, il s'agissait d'un échange avec la Commune. Ce dernier possède donc une place de parking privé sur le parking de la Foux le long de la rue des Tilleuls.

15.2 Projet de création d'un parc photovoltaïque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame la préfète des Alpes de Haute Provence a accordé le permis de construire du parc photovoltaïque par un arrêté signé le 07 Septembre 2020.

15.3. Coupure électrique Enedis

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une coupure électrique est planifiée sur l'ensemble de la Commune par Enedis le 05 Octobre 2020 de 08h15 à 14h45. Cette coupure est en lien avec la mise en service du poste de transformation de Peyroules installé lors de l'enfouissement des réseaux électriques de l'entrée du hameau.

15.4. Fermeture définitive de la trésorerie de Castellane

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courriel de Madame la trésorière de Castellane qui lui annonce la fermeture définitive de la trésorerie au 31/12/2020. La gestion budgétaire de la Commune sera transférée à la trésorerie de Barcelonnette.

15.5. Déploiement des compteurs Linky

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le déploiement des nouveaux compteurs Linky a débuté sur l'ensemble des hameaux de la Commune.

15.6. Chemin communal de la Rue de la Fontaine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une visite au quartier de la rue de la Fontaine sur le hameau de Peyroules avec les agents du service technique, les travaux de nettoyage du chemin communal s'avèrent beaucoup plus importants que prévus. Des déchets verts en grande quantité sont stockés au départ du chemin, la largeur et le profil du chemin ne permettent en aucun cas le passage d'un véhicule motorisé en l'état.

Monsieur le Maire, conformément à la décision prise lors de l'échange avec les riverains, va faire procéder au nettoyage du chemin communal. Toutefois, les riverains sont prévenus que ce nettoyage ne permettra pas aux véhicules de circuler. Des travaux de reprofilage et de terrassement du chemin sont nécessaires et ne pourront pas être réalisés par la Commune.

A l'issue du nettoyage, Monsieur le Maire prendra donc un arrêté municipal d'interdiction de la circulation des véhicules motorisés sur ce chemin afin de protéger les riverains et la Commune d'éventuels accidents.

15.7. Assemblée générale des communes forestières

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'assemblée générale des communes forestières est planifiée le 06 Octobre 2020 à Digne les Bains. Il demande à l'assemblée de bien vouloir désigner un membre pour y participer. Aucun conseiller municipal n'étant disponible ce jour, la commune sera excusée.

15.8. Arrêté municipal d'interdiction de circuler pour les véhicules motorisés

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté municipal d'interdiction de la circulation des véhicules motorisés sur une partie du chemin du Goutay a été pris et affiché. Cet arrêté fait suite à un éboulement important sur le chemin du Goutay qui présente des risques pour la circulation des véhicules motorisés. Des travaux seront nécessaires avant de pouvoir rétablir la circulation des véhicules motorisés sur cette portion du chemin du Goutay.

15.9. Organisation d'une séance de cinéma

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à un échange avec l'association « Cinéma de Pays », il n'a pas été possible de trouver une date sur la période Octobre-Décembre pour organiser une séance de cinéma sur la Commune. Cette situation est problématique et nécessite qu'un travail soit réalisé avec Monsieur Claude GUERIN sur le planning de réservation de la Salle Polyvalente afin qu'une date soit positionnée avant la fin de l'année.

15.10. Organisation d'un évènement autour du Film « Jeux Interdits »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à un échange avec Mr CHOUIAL, président de l'association « Les écrans du Lac - Association ADAMR-Cinéma de Pays », l'agent de l'actrice Brigitte Fossey vient de confirmer que cette dernière a validé sa participation à l'évènement du 13 Juin 2021 au soir au 17 Juin 2021 matin. Le programme de l'évènement va donc pouvoir être élaboré.

15.11. Rappel des prochaines réunions des Communes Forestières

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les prochaines réunions planifiées avec les Communes Forestières :

- Le 22/09/20 : Formation à destination de tous les élus des Alpes de Haute Provence « AVEC LA FORET ET LE BOIS, J'AGIS CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LE DEVELOPPEMENT DE MON TERRITOIRE » qui se tiendra en salle des fêtes de Saint André les Alpes. Cette formation aura pour objectif de découvrir les enjeux liés à la gestion des espaces forestiers, à la valorisation locale des bois et les leviers d'action des élus en matière forêt bois.
- Le 06/10/20 : Assemblée générale des communes forestières à Digne les Bains
- Le 15/10/20 : Formation sur le thème de la commercialisation des bois.
- Le 12/11/20 : Formation sur le thème du bois énergie.

15.12. Association « France Parkinson »

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'association « France Parkinson » et informe l'assemblée que la commune va répondre favorablement à la sollicitation de cette dernière pour l'affichage d'une information à la Mairie et la mise à disposition de flyers au secrétariat de la Mairie sur la maladie de Parkinson.

15.13. Distribution du bois issue du défrichage de la parcelle de la nouvelle STEP de la Bâtie

Madame Lise HAULBERT demande à Monsieur le Maire un point de situation sur la distribution du bois coupé à la station d'épuration de la Bâtie auprès des personnes qui s'étaient inscrites.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'agent ONF qui devait s'occuper de cette affaire est en congé maternité jusqu'au début de l'année prochaine et que l'agent qui la remplace doit s'occuper d'un grand territoire et n'a pas la capacité de prendre en charge cette opération. Il faudra donc que les personnes inscrites patientent pour disposer du bois.

15.14. Entretien des véhicules du service technique

Monsieur Roger FUNEL présente à l'assemblée une synthèse de ces échanges avec les agents techniques sur l'entretien des véhicules. Il est nécessaire de remettre les cahiers d'entretien des véhicules à jour.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ce sujet va être pris en charge par le service administratif afin que les carnets d'entretien soient remis en place. Monsieur Eric DUMEZ propose à Monsieur le Maire de lui communiquer un modèle de carnet d'entretien.

15.15. Déblaiement de terre à l'entrée de Peyroules

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE demande à Monsieur le Maire d'aborder le sujet du déblaiement de la terre à l'entrée de Peyroules.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que cette terre provient du chantier d'élargissement de la route à la sortie du hameau de Peyroules. Ce chantier est supervisé par la Maison Technique de Castellane et réalisé par l'entreprise COZZI.

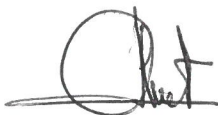
Monsieur le Maire indique qu'il a donné l'autorisation à la Maison Technique de Castellane de procéder à ce déblaiement de terre à la condition unique que la terre soit étalée et compactée. Il précise également que ces décisions relèvent de la gestion courante de la Commune et qu'il n'a pas pu consulter l'assemblée préalablement à sa décision. Néanmoins, toutes les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation sont systématiquement présentées à l'assemblée lors des séances du conseil municipal. Il s'en suit des échanges au sein de l'assemblée sur ce sujet.

16. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite l'assemblée à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 18 Septembre 2020.

La séance levée : 23h00

**F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES**



**Vanessa SEBASTIANI MAYAFFRE
La secrétaire de séance**

